

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2468

16 novembre 2010

SOMMAIRE

BFF Investments S.à r.l.	118464	Moonstar	118455
Bipolaire S.A.	118457	Moonstar	118455
Central European Participation II S.à r.l.	118458	Moonsurf S.A.	118457
Creditum GP Management S.à r.l.	118447	Mosan S.A.	118457
DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	118441	Mourylux	118461
Fidessa Business Services S.à r.l.	118438	MSAM S.à r.l.	118430
FinRay Capital Sicav-Fis	118418	Najis Real Estate S.A.	118454
GDP Sungear Sicav	118448	Newton Green Air Investments II S.à r.l.	118458
Green Valley Services S.A.	118435	New World Gaming International S.à r.l.	118458
Hayem S.A.	118455	Nougat Stany S.à r.l.	118458
H Park Germany Holdings S.à r.l.	118423	ONEX Carestream Health Holdings II Li- mited S.à r.l.	118459
Ikarus S.à r.l.	118423	Opaline Investissements S.A.	118459
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	118432	Opaline Investissements S.A.	118460
Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.à r.l.	118434	Optimiste S.à r.l.	118460
Investindustrial Group Holdings S.A.	118451	Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l.	118459
Kolissane Holding S.A.	118434	Ortatlantic S.A.	118460
Laima International S.à r.l.	118441	Osteria I Due Galli S.à r.l.	118460
L.B.B. Sàrl	118439	PaaLim S.A.	118462
M2AD International Group S.A.	118457	Panlip S.A., SPF	118463
Media for One S.A.	118429	Panlip S.A., SPF	118463
Mer et Montagne S.A.	118459	Partners Enchères S.A.	118462
Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.	118418	Pergam Properties 1 S.C.A.	118463
Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l.	118448	Pergam Properties 2 S.C.A.	118464
Midgard Luxembourg	118431	Pergam Properties 3 S.C.A.	118464
Milium Investments S.A.	118434	Petrus International S.A.	118464
Milium Properties S.A.	118438	Piludden S. à r.l.	118462
Monsirius	118438	Real Estate Developers S.à r.l.	118463
MONT DU ROY, société civile immobiliè- re	118447	Sungear Sicav	118448
Moonstar	118455	Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.	118454

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.220.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.380.

Il résulte des décisions prises par les Associés de la Société en date du 23 septembre 2010:

1. Le siège social est transféré du 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1 septembre 2010.

2. Démission de Monsieur Prabhu Raman de ses fonctions de Gérant A de la Société, démission prenant effet le 10 septembre 2010.

3. Démission de Monsieur John Katz de ses fonctions de Gérant A de la Société, démission prenant effet le 10 septembre 2010.

4. Election d'un nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 10 septembre 2010:

- Monsieur Philipp Voswinkel, né le 11 juillet 1975 à Bochum, Allemagne, demeurant professionnellement au Damms-trasse 19, CH-6301 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010137136/22.

(100156038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

FinRay Capital Sicav-Fis, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 148.933.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of October;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of FinRay Capital Sicav-Fis, an investment company with variable capital – specialised investment fund ("Société d'investissement à capital variable – Fond d'investissement spécialisé") in form of a partnership limited by shares ("Société en commandite par action") duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 148.933, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 22, 2009, published in the official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2184 on November 9, 2009 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting is presided by Mr. Benedikt KORMAIER, employee, residing professionally at Mainaustraße 8, CH-8008 Zurich, Switzerland (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Secretary").

The Extraordinary General Meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique GILLET, director, residing professionally at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Scrutineer").

The committee thus composed as above, then draws up the attendance list, which, having been signed "ne varietur" by the representatives in proxy of the presented shareholders, as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes, together with any proxy, in order to be filed together with the registration authorities.

The Chairman then declares and requests the notary to state the following:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1) Resolution to wind-up of Company and subsequently to put the Company into liquidation with effect as at October 4, 2010;

2) Resolution to suspend of the calculation of the net asset value of the Company as well as the issue and redemption of further shares of the Company as of October 4, 2010;

3) Appointment of Mrs. Véronique GILLET, member of the management board of FinRay Capital S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the R.C.S.L. under the number B 148.847 (the "Manager"), as liquidator in the framework of the liquidation of the Company (the "Liquidator")), subject however to the approval by the Commission de Surveillance du Secteur Financier;

4) Determination of the powers of the Liquidator and its remuneration for the accomplishment of the mandate as Liquidator of the Company;

5) Assignment to the Liquidator to terminate any remaining contracts of the Company, to liquidate the assets and liabilities of the Company as well as to distribute any liquidation proceeds to the remaining shareholders in proportion to their stake held in the Company as well as to deposit the non-distributed funds with the Caisse de Consignation in the framework of the liquidation;

6) Granting full discharge to the Manager of the Company for the execution of its mandate during the existence of the Company;

7) Resolution to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation;

8) Miscellaneous.

II.- The present Extraordinary General Meeting has been called by convening notices sent by registered mail on September 23, 2010, to all the shareholders of the Company. Copies of the convening notices have been made available by the committee to the shareholders.

III.- The shareholders present or represented and the number of shares represented at the Extraordinary General Meeting are shown on an attendance list which was signed by the shareholders present and the respective proxies of the shareholders represented. The said proxies of the represented shareholders together with the attendance list, having been signed *ne varietur* by the members of the committee and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- The attendance list shows that out of the 48,078 (forty-eight thousand seventy-eight) shares in circulation, 48,078 (forty-eight thousand seventy-eight) shares are present or represented at the Extraordinary General Meeting, representing 100% of the share capital of the Company, being more than the required half (1/2) of the issued share capital of the Company present or represented. The Extraordinary General Meeting is held valid and can decide on all items in the agenda.

The Chairman then opens the debates.

Upon deliberation the Extraordinary General Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to wind-up the Company and subsequently to put the Company into liquidation with effect as at October 4, 2010.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to suspend the calculation of the net asset value of the Company as well as the issue and redemption of further shares of the Company as of October 4, 2010.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to appoint Mrs. Véronique GILLET, member of the management board of the Manager, as Liquidator in the framework of the liquidation of the Company, subject however to the approval by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Fourth resolution

The Liquidator shall have the broadest powers as defined in Articles 144 to 148A (148 bis) of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended (the "Law"). He may carry out all acts as defined under Article 145 of the Law, without requesting a previous authorization from a shareholders' meeting, insofar as it may be required.

The Liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages ("Conservateur des Hypothèques") from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

In consideration of its mandate, the Liquidator shall receive a remuneration in an amount of one thousand Euros (EUR 1,000.-) net of taxes.

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to assign the Liquidator to terminate any remaining contracts of the Company, to liquidate the assets and liabilities of the Company as well as to distribute any liquidation proceeds to the remaining shareholders in proportion to their stake held in the Company as well as to deposit the non-distributed funds to the Caisse de Consignation in the framework of the liquidation.

Sixth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to grant full discharge to the Manager of the Company for the execution of its mandate during the existence of the Company.

Seventh resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to ask the Manager to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held in Luxembourg, with the following agenda:

- 1) Reading of the report of the liquidator, Mrs. Véronique GILLET relating to the realization of the assets and liabilities of the Company (the "Liquidator");
- 2) Reading of the report of the auditor, DELOITTE S.A. of the Company (the "Auditor") regarding the liquidation;
- 3) Approval of the report of the Liquidator, including the liquidation accounts and the Auditor's report drawn up in connection with the liquidation of the Company;
- 4) Granting full discharge to the Liquidator of the Company for the execution of its mandates in the framework of the liquidation;
- 5) Granting of full discharge to the Auditor for the execution of its mandate;
- 6) Closure of said liquidation;
- 7) Determination of the place where the books and social records shall be kept for 5 years following the closure of the liquidation;
- 8) Determination of the method of deposit of the non-distributed funds as well as the funds which could not be allocated to specific shareholders or creditors;
- 9) Granting of authorization to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary formalities which may be deemed useful or necessary with the aforementioned resolutions and, especially but not limited to, the communication with the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") with regards to the de-registration of the Company from the relevant list and any publication formalities, that may be deemed necessary or useful to be accomplished with the Luxembourg publication authorities for the purpose of having the Company de-registered out of the Luxembourg trade and Companies Register;
- 10) Miscellaneous.

With no further items on the agenda and no one wishing to speak further, the Chairman closes the meeting and thanks the participants for their contribution.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their first and last name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am vierten Oktober;

Vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

Haben sich die Aktionäre zu einer außerordentlichen Hauptversammlung (die "Außerordentlichen Hauptversammlung") der Gesellschaft FinRay Capital Sicav-Fis, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – Spezialinvestmentfond ("Société d'investissement à capital variable – Fond d'investissement spécialisé") in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien ("Société en commandite par action"), ordnungsgemäß gegründet und rechtsgültig bestehend gemäß den Gesetzen Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in L-1122 Luxemburg, 2, rue d'Alsace, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 148.933, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 22. Oktober 2009, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2184 am 9. November 2009 (die "Gesellschaft") zusammengefunden.

Die Außerordentliche Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn. Benedikt KORMAIER, Angestellter, ansässig in Mainaustraße 8, CH-8008 Zürich, Switzerland eröffnet (der „Vorsitzende“).

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (die „Schriftführerin“).

Die Außerordentliche Hauptversammlung bestimmt Frau Véronique GILLET, Geschäftsführerin, geschäftsansässig in 58, rue Glesener, L-1630 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zur Stimmenzählerin (die „Stimmenzählerin“).

Der, wie vorangeführt zusammengesetzte Verwaltungsvorstand erstellt eine Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Verwaltungsvorstand und den Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt bleibt.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Die Hauptversammlung hat sich mit folgender Tagesordnung zu befassen:

1) Beschlussfassung über die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und nachfolgende Liquidation der Gesellschaft mit Wirkung zum 4. Oktober 2010;

2) Beschlussfassung über die Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwerts der Gesellschaft sowie die Ausgabe und Rücknahme weiterer Aktien der Gesellschaft zum 4. Oktober 2010;

3) Ernennung von Frau Véronique GILLET, Geschäftsführerin des Geschäftsführers der Gesellschaft, FinRay Capital S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 148.847 (der „Geschäftsführer“), als Liquidator im Rahmen der geplanten Liquidation der Gesellschaft (der „Liquidator“) unter der Bedingung der Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier;

4) Festlegung der Befugnisse und des Entgelts des Liquidators für die Ausführung des Mandats als Liquidator der Gesellschaft;

5) Beauftragung des Liquidators jegliche verbleibenden Verträge der Gesellschaft zu kündigen, die Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu verwerten, jegliche Liquidationserlöse an die verbleibenden Aktionäre anteilig entsprechend den von ihnen jeweils gehaltenen Anteilen an der Gesellschaft zu verteilen sowie jegliche nicht ausgeschüttete Erlöse im Rahmen der Liquidation bei der Caisse de Consignation zu hinterlegen;

6) Entlastungserteilung an den Geschäftsführer der Gesellschaft für die Ausführung seines Mandats während des Bestehens der Gesellschaft;

7) Beschluss eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre zwecks Abschluss der Liquidation einzuberufen;

8) Verschiedenes.

II.- Die heutige Außerordentlich Hauptversammlung wurde aufgrund einer per Einschreiben an alle Aktionäre der Gesellschaft übermittelten Einladung vom 23. September 2010 einberufen. Eine Kopie der Einladungen wurde den Aktionären durch den Verwaltungsvorstand zur Verfügung gestellt.

III.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl an vertretenen Aktien im Rahmen der Außerordentlichen Hauptversammlung sind in der Anwesenheitsliste festgehalten, welche durch die anwesenden Aktionäre und die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterzeichnet wurde. Die vorgenannten Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden zusammen mit der Anwesenheitsliste, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes und den unterzeichnenden Notar der vorliegenden Urkunde zwecks gemeinsamer Hinterlegung bei der Registrierungsbehörden beigelegt bleiben.

IV.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 48.078 (acht und vierzig tausend acht und siebenzig) Aktien in Umlauf, 48.078 (acht und vierzig tausend acht und siebenzig) Aktien bei der Außerordentlichen Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind, welche 100% des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft darstellen, und somit mehr als die notwendige Hälfte (1/2) des ausgegebenen Kapitals der Gesellschaft, anwesend oder vertreten ist. Die Außerordentliche Hauptversammlung ist somit rechtsgültig zusammengesetzt und kann über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden.

Der Vorsitzende eröffnet daraufhin die Beratungen.

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Hauptversammlung beschließt die Gesellschaft mit Wirkung zum 4. Oktober 2010 aufzulösen und nachfolgend die Gesellschaft in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Außerordentliche Hauptversammlung beschließt die Berechnung des Nettoinventarwerts der Gesellschaft sowie die Ausgabe und Rücknahme neuer Aktien der Gesellschaft auszusetzen.

Dritter Beschluss

Die Außerordentliche Hauptversammlung beschließt Frau Véronique GILLET, Geschäftsführerin des Geschäftsführers, unter der Bedingung der Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier zum Liquidator im Rahmen der Liquidation der Gesellschaft zu ernennen.

Vierter Beschluss

Der Liquidator wird über die umfassendsten Befugnisse verfügen, wie diese unter Artikel 144 bis 148A (148bis) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner letzten aktuellen Fassung, (das "Gesetz") vorgesehen sind. Er kann jegliche Maßnahmen im Sinne des Artikels 145 des Gesetzes vornehmen, ohne vorab die Zustimmung der Hauptversammlung der Aktionäre, soweit eine solche notwendig sein sollte, einzuholen.

Der Liquidator ist befugt das Hypothekenregister ("Conservateur des Hypothèques") von der Eintragung von Hypotheken zu entlasten, auf jegliche Rechte, seien diese dinglich oder bevorzugt, Hypotheken, Kündigungsmaßnahmen zu verzichten, sowie Kündigung, sei es durch oder ohne Entgelt von jeglichen Hypotheken oder Vorzugseintragungen, sonstige Eintragungen, Beschlagnahmungen, Zwangsvollstreckungen, Pfändungen und Liegenschaftspfändungen oder sonstigen Verwehrungen.

Der Liquidator ist von der Verpflichtung ein Inventar aufzustellen befreit und kann sich vollkommen auf die Buchführungsbücher der Gesellschaft verlassen

Der Liquidator kann, unter eigener Verantwortung und im Hinblick auf besondere und bestimmte Maßnahmen, einen Teil seiner Befugnisse und für so eine Zeitspanne, wie diese vom Liquidator als ermessens erachtet wird an einen oder mehrere Vertreter abtreten.

Für die Ausführung seines Mandats wird der Liquidator ein Entgelt in Höhe von ein tausend Euro (EUR 1.000,-) ausschließlich MwSt. erhalten.

Fünfter Beschluss

Die Außerordentliche Hauptversammlung beschließt den Liquidator zu beauftragen jegliche verbleibenden Verträge der Gesellschaft zu kündigen, die Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu verwerten, jegliche Liquidationserlöse an die verbleibenden Aktionäre anteilig gemäß ihren jeweiligen Aktien in der Gesellschaft zu verteilen sowie jegliche nicht verteilte Erlöse im Rahmen der Liquidation bei der Caisse de Consignation zu hinterlegen.

Sechster Beschluss

Die Außerordentliche Hauptversammlung beschließt dem Geschäftsführer für die Ausführung seines Mandats während des Bestehens der Gesellschaft Entlastung zu erteilen.

Siebter Beschluss

Die Außerordentliche Hauptversammlung beschließt, den Geschäftsführer zu beauftragen, eine außerordentliche Hauptversammlung einzuberufen, welche über den Abschluss der Liquidation entscheidet, und sich in Luxemburg mit der folgenden Tagesordnung befassen wird:

- 1) Verlesen des Bericht des Liquidators, Frau Véronique GILLET, bezüglich der Verwertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft (der „Liquidator“);
- 2) Verlesen des Berichts des Prüfers der Gesellschaft, von DELOITTE S.A. (der „Prüfer“) betreffend die Liquidation;
- 3) Genehmigung des Bericht des Liquidators, einschließlich der Liquidationsbilanz sowie des Bericht des Prüfers, welche im Rahmen der Liquidation erstellt wurden;
- 4) Entlastungserteilung an den Liquidator für die Ausführung seines Mandates im Rahmen der Liquidation;
- 5) Entlastungserteilung an den Prüfer der Gesellschaft für die Ausführung seines Mandates;
- 6) Abschluss der Liquidation;
- 7) Festlegung des Ortes an dem die Bücher und Gesellschaftsunterlagen für die nächsten 5 Jahre nach Abschluss der Liquidation aufbewahrt werden;
- 8) Festlegung der Aufbewahrungsmethoden der nicht-verteilten Erlöse welche nicht bestimmten Aktionären oder Gläubigern zugeordnet werden konnten;
- 9) Vollmachterteilung an jeglichen Rechtsanwalt der Rechtsanwaltskanzlei Wildgen, Partners in Law, mit Alleinunterschriftsbefugnis im Namen der Gesellschaft jegliche Maßnahme vorzunehmen welche im Zusammenhang mit den vorangehenden Beschlüsse als nützlich oder notwendig erachtet werden und besonders, jedoch nicht eingeschränkt, jegliche Kommunikation mit der Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") bezüglich der Streichung der Gesellschaft aus der einschlägigen Liste und jegliche Veröffentlichungsformalität, deren Erfüllung notwendig oder nützlich zwecks Streichung der Gesellschaft bei dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg erscheint;
- 10) Verschiedenes.

Nachdem die Tagesordnung erschöpft wurde und keiner mehr das Wort ergreift, schließt der Vorsitzende die Sitzung und bedankt sich bei den Teilnehmern für Ihre Teilnahme.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstige Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden ungefähr auf tausendsiebenhundert Euro geschätzt.

118423

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Bitte der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in

Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich ist.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienenen Personen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. KORMAIER, M. IMGRUND, V. GILLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. LAC/2010/43591. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135990/265.

(100155713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Ikarus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.459.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135472/10.

(100154803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

H Park Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.955.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LER III European Holdings”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.167, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 October 2010.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “H Park Germany Holdings S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram,

telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the Sole Partner - Collective Decisions of the Partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LER III European Holdings, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General Meeting of Partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg

- Mr. Christophe PRINTZ, Finance and Administration Manager, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Mrs. Helen GARBUTT, International Director, born on 16 October 1964 in Reading, Great Britain, residing at 29, rue de Berri, F75008 Paris, France

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

«LER III European Holdings», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «H Park Germany Holdings S.à r.l.» (ciaprès "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations

directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (1,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LER III European Holdings, prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie DUVAL, directrice nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
 - Monsieur Christophe PRINTZ, directeur administratif et financier, né le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
 - Madame Helen GARBUTT, directrice internationale, née le 16 octobre 1964 à Reading, Royaume-Uni, demeurant au 29, rue de Berri, F75008 Paris, France.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12181. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010135450/334.

(100155135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Media for One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 106.172.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135538/10.

(100155184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

MSAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.610.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Monish Suri, businessman, residing at 41 Weavers Field, Girton, Cambridge, United Kingdom, CB3 0XB; here represented by Mrs. Nathalie Sendegeya, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Cambridge, United Kingdom on October 6, 2010;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MSAM S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 24, 2007, published in the *Mémorial C, recueil des sociétés et associations* n o 2902, dated December 13, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 18, 2007 published in the *Mémorial C, recueil des sociétés et associations* no 829, dated April 4, 2008.

II.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Decrease of the share capital by an amount of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) by the cancellation of one (1) Class II redeemable share and subsequent amendment of article 6.1. of the articles of incorporation;
2. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

Pursuant to a sale and purchase agreement under private seal entered into by the Company and the Sole Shareholder on October 6 2010, one Class II redeemable share, with a par value of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) was redeemed by the Company. Therefore, the Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by the same amount and to cancel the one Class II redeemable share.

As a consequence, article 6.1. of the article of association shall therefore read as follows: «The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750.-) represented by (i) fifty ordinary shares (50) and (ii) five (5) redeemable shares in registered form with a par value of two hundred fifty euro (EUR 250.-) each, all subscribed and fully paidup, classified as follows:

- (i) one (1) Class III redeemable share;
- (ii) one (1) Class IV redeemable share;
- (iii) one (1) Class V redeemable share;
- (iv) one (1) Class VI redeemable share;
- (v) one (1) Class VII redeemable share;»

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Monish Suri, entrepreneur, demeurant au 41 Weavers Field, Girton, Cambridge, United Kingdom, CB3 0XB; Ici représenté par Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Cambridge, Royaume Uni, le sept octobre 2010;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est le seul associé (l'Associé Unique) de la société MSAM S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations n o 2902, du 13 décembre 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations n o 829 du 4 avril 2008.

II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. réduction du capital social d'un montant de deux cent cinquante euro (EUR 250,-) par l'annulation d'une (1) part sociale rachetable de Catégorie II;

2. Divers.

III. L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

Suite à un contrat de vente et d'achat sous seing privé conclu entre la Société et l'Associé Unique le six octobre 2010, une part sociale rachetable de Catégorie II, d'une valeur nominale de deux cent cinquante euro (EUR 250,-), a été rachetée par la Société. Par conséquent, l'Associé Unique décide de réduire le capital social de Société d'un montant équivalent et d'annuler une part sociale rachetable de Catégorie II.

Par conséquent, l'article 6.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante: «le capital social de la Société est fixé à treize mille sept cent cinquante euro (EUR 13.750,-) représenté par (i) cinquante (50) parts sociales ordinaires et (ii) cinq (5) parts sociales rachetables, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), toutes souscrites et entièrement libérées classées comme suit:

- (i) une (1) part sociale rachetable de Catégorie III;
- (ii) une (1) part sociale rachetable de Catégorie IV;
- (iii) une (1) part sociale rachetable de Catégorie V;
- (iv) une (1) part sociale rachetable de Catégorie VI;
- (v) une (1) part sociale rachetable de Catégorie VII;»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Sendegeya et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44462. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137916/96.

(100158028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Midgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135541/9.

(100155159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General meeting of shareholders (the "General Meeting") of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (3) S.à r.l. (hereafter "the Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated October 2nd, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 234, of February 2nd, 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 13th March 2009, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 814, of April 16th, 2009.

The meeting was opened with Mrs Deborah Buffone, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg in the chair, who appointed as secretary of the meeting Sandrine Gonry, private employee, with the same professional address, the meeting elected as scrutineer Mrs Sophie Theisen, private employee, with the same professional address

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's annual fiscal year which shall henceforth run from October 1st of each year to September 30th of the next year, and subsequent amendment of article 15 of the by-laws;

2. Statement that the current business year which started on March 12th, 2010 will end on September 30th, 2010;

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the fiscal year of the Company so that it shall henceforth run from October 1st of each year to September 30th of the next year and to subsequently amend article 15 of the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 15. Financial year.** The Company's accounting year begins on October 1st, and ends on September 30th, of the following year."

Second resolution

The meeting states that the current business year, started on the March 12th, 2010, will end on the 30th of September 2010.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearers and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sept septembre.

Pardevant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée Générale») de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (3) S.à r.l. (ci-après "la Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, au 58, rue Charles Martel. La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 234, le 2 février 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 13 mars 2009 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, numéro 814, en date du 16 avril 2009.

L'assemblée est ouverte et présidée par Mme Deborah Buffone, employée privée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; laquelle désigne comme secrétaire Sandrine Gonry, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse; l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse

Madame le Président de l'assemblée ayant ainsi été constituée déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année fiscale de la Société qui courra désormais du 1^{er} octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante, et modification subséquente de l'article 15 des statuts;

2. Déclaration que l'année sociale en cours qui a débuté le 12 mars 2010 se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2010;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année fiscale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1^{er} octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante, et de modifier subséquemment l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'assemblée déclare que l'année sociale en cours, ayant débuté le 12 mars 2010, se terminera le 30 septembre 2010.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Buffone, S. Gonry, S. Theisen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010 Relation: LAC/2010/42500 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135467/118.

(100154893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2010135469/12.

(100154790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Milium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.611.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010135542/11.

(100155085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Kolissane Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2010

1. M. Alain Geurts né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijjar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour KOLISSANE HOLDING S.A.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136906/24.

(100155516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Green Valley Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.063.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

Monsieur Tobia Sahaza RAZAFINAKANGA RATSIVOSON, né le 6 décembre 1978 à Ankadifotsy Antananaviro, demeurant à F-57 050 METZ, 18, rue Le Moyne.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "Green Valley Services S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services administratifs et la prestation de tous services destinés à faciliter et à améliorer l'exercice de toutes activités professionnelles de tous tiers dans le secteur administratif et commercial à l'exclusion des activités réglementées ou relevant des professions d'experts comptable et de conseil. La création, la gestion, location et sous location, ventes et négociations de licences, de tous droits d'auteurs, brevet, marque de fabrique ou de commerce et nom de domaine et la gestion et coordination administrative et technique pour toutes sociétés affiliées au groupe.

La société peut exercer des mandats d'administrateur dans d'autres sociétés et assurer des services administratifs de quelque nature que ce soit.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement. La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration.

En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

Pour le cas où il existe deux ou plusieurs actionnaires:

soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes

soit par la signature conjointe des deux administrateurs de la société

Pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire

par la signature individuelle de l'administrateur unique

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les statuts ainsi arrêtés, la partie comparante, à savoir Monsieur Tobia Sahaza RAZAFINAKANGA RATSIVOSON, né le 6 décembre 1978 à Ankadifotsy Antananaviro, demeurant à F-57 050 METZ, 18 rue Le Moyne a déclaré souscrire l'intégralité des actions.

Toutes les actions sont intégralement libérées en numéraire de façon que le capital social se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de MILLE QUATRE CENT EUROS (1.400.-).

A l'égard du notaire, toutes les parties comparantes et celles signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et autres résultant des présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Tobia Sahaza RAZAFINAKANGA RATSIVOSON, né le 6 décembre 1978 à Ankadifotsy Antananaviro, demeurant à F-57 050 METZ, 18 rue Le Moyne.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée Compagnie Européenne de Révision S.à.r.l., établie à 15, rue des Carrefours, L-8124 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RC B 37.039

- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

- 5.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Razafinakanga Ratsivoson, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} octobre 2010. Relation: RED/2010/1380. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 11 octobre 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010138276/167.

(100157652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Milium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.610.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010135543/11.

(100155086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Monsirius, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.248.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010135545/11.

(100154387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Fidessa Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.405.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 29 septembre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 29 septembre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société Brasseur Investments Sàrl (associé unique de la Société, ci après l'«Associé») le 29 septembre 2010 que le siège social de l'Associé se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. John DERCKSEN, Mr. Frank BERGMAN et Mrs. Lucile MAKHLOUF en tant que gérants de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. Frank BERGMAN en tant que délégué à la gestion journalière de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010136612/19.

(100156337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

L.B.B. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 35, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 155.942.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. Monsieur Georges François CARBON, né le 30 mars 1971 à Luxembourg, demeurant au 2, rue Joseph Redouté, L-2435 Luxembourg, et

2. Madame Sonia PECORARO-BERTI, née le 9 avril 1978 à Luxembourg, demeurant au 20, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «L.B.B. SARL».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de sandwiches, de snacks, de sucreries ainsi que de boissons non-alcooliques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (25.000, EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe des gérants ou par la signature individuelle du gérant technique.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Libération

Les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par:

1. M. Georges CARBON, prénommé, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2. Mme Sonia PECORARO-BERTI, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

de sorte que la somme de vingt cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-1251 Luxembourg, 35, avenue du Bois.
2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Georges François CARBON, prénommé.
3. Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:
 - Madame Sonia PECORARO-BERTI, prénommée.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent être les bénéficiaires économiques de la société et que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. F. CARBON; S. PECORARO-BERTI; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42290. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135500/118.

(100154881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Laima International S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.158.

In the year two thousand and ten on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., (formerly known as ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150660, here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 20, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law under the name of "LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154158, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1656 of August 14, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's name from "LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l." to "DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l.".

IV. The sole shareholder resolves to convert the one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125,00) each, into twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

V. The sole shareholder resolves to entirely restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of "DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, as defined by the general meeting of shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/it in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

VI. The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their position as managers of the Company with immediate effect and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. José Correia, born on October 4, 1971 in Palmeira, Portugal, having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Alan Dundon, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Géraldine Schmit, born on November 12, 1969 in Messancy, Belgium, having her professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

VII. The sole shareholder resolves to appoint DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, with immediate effect and for an unlimited duration, as sole manager of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at five thousand Euro (EUR 5.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., (anciennement connue sous le nom de ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l.), une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150660,

ici représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 septembre 2010. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles. Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154158, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1656 du 14 août 2010.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cents parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l.» en «DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l.».

IV. L'associé unique décide de convertir les cents parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,00) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

V. L'associé unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivant:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tel que défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par n'importe quel gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

VI. L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- M. José Correia, né le 4 octobre 1971 à Palmeira, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Alan Dundon né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

VII. L'associé unique décide de nommer DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euro (EUR 5.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41820. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010135504/336.

(100154675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

MONT DU ROY, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7670 Reuland, 17, Massewee.

R.C.S. Luxembourg E 2.558.

— DISSOLUTION

Les associés décident à l'unanimité de dissoudre avec effet immédiat la société civile MONT DU ROY, S.C.I. Nous actons par la présente que la liquidation est clôturée, la société n'a plus d'activité depuis le 1^{er} janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour MONT DU ROY S.C.I.

Associé-gérant

Référence de publication: 2010135546/14.

(100155049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Creditum GP Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.948.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;

- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010135931/18.

(100155869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Sungear Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. GDP Sungear Sicav).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 119.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010135626/13.

(100154817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.012.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 152.926.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of September.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"METROINVEST EUROPEAN ASSETS (LUXEMBOURG) S.A.R.L." (hereinafter the "Sole Shareholder") a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B138984, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Barcelona, on 23 September 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B152926, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, dated 4 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 June 2010 (page 62633, number 1305).

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of nine million euro (EUR 9,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to nine million twelve thousand and five hundred euro (EUR 9,012,500.-) by creating and issuing nine million (9,000,000) ordinary shares, each having a par value of one euro (EUR 1) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash of an amount of nine million euro (EUR 9,000,000.-).

All the nine million (9,000,000) New Shares are subscribed by Metroinvest European Assets (Luxembourg) S.à r.l., prenamed and paid up by the above described contribution in cash.

The total contribution of nine million euro (EUR 9,000,000.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at nine million twelve thousand and five hundred euro (EUR 9,012,500.-) divided into nine million twelve thousand and five hundred (9,012,500) share quotas of one euro (1 EUR) each."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the corporate object of the Company and subsequently to amend and restate Article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows, so as to reflect the taken decision:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company's purpose is also to invest or to take interest in real estate located either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by way of acquisition, development, promotion, sale, management, lease (as lessor or lessee) and/ or otherwise as well as all operations relating to real estate properties.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to change Article 12 of the articles of incorporation of the Company and subsequently to amend and restate Article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows, so as to reflect the taken decision:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who do not need to be partners. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The managers are of class A and B.

The Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one manager of class A, acting jointly with a manager B and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating members of the board of managers whether using or not using this technology, and each participating manager shall be deemed present and shall be authorised to vote by video or telephone."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"METROINVEST EUROPEAN ASSETS (LUXEMBOURG) S.A.R.L." (ciaprès l'"Associé Unique") une société a responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste,

L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138984, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Barcelone, le 23 septembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Metroinvest Wolkenbügel S.à.r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159926, constituée suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, en date du 4 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 juin 2010 (page 63633, numéro 1305).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions d'euros (EUR 9,000,000.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à neuf millions douze mille cinq cents euros (EUR 9,012,500.-) par la création et l'émission de neuf millions (9,000,000) de parts sociales nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (collectivement désignées en tant que «Nouvelles Parts Sociales»), payé par un apport en cash consistant en l'apport d'un montant de neuf millions d'euros (EUR 9,000,000.-).

Les neuf millions (9,000,000) de Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites par Metroinvest European Assets (Luxembourg) S.à.r.l., prénommée et payée par l'apport en cash tel que décrit ci-dessus.

L'ensemble de l'apport d'un montant de neuf millions d'euros (EUR 9,000,000.-) en échange de Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital de la Société.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions douze mille cinq cents euros (EUR 9,012,500.-), divisé en neuf millions douze mille cinq cents (9,012,500) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'Article 2 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit afin de refléter la décision prise:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société a également pour objet l'investissement ou la prise de participations dans des biens immobiliers situés soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par le biais d'acquisition, de développement, de promotion, de vente, de gestion, de location (en tant que bailleur ou preneur) de biens immobiliers et/ou par tout autre moyen ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'Article 12 des statuts de la Société et par conséquent de modifier l'Article 12 des statuts de la Société lequel sera désormais rédigé comme suit, afin de refléter cette décision:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Les gérants sont de classe A et B.

La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant de classe A ensemble avec la signature d'au moins un gérant de classe B pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du conseil de gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42498. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135523/179.

(100154466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Investindustrial Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.484.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.484 (the Company). The Company was incorporated on May 20, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1704, p. 81781 of July 10, 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on August 1, 2008 by a deed of the same notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2626, p. 126043 of October 28, 2008.

The Meeting is chaired by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally at Luxembourg (the Chairwoman).

The Chairwoman appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Mr Hubert JANSSEN, prenamed, as scrutineer (the Scrutineer).

The Chairwoman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau established the attendance list that, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders represented, by the members of the Bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

Thereupon, the Chairwoman states and requests the notary to act the following:

I. that all the three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each of the share capital of the Company, are present or represented;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- a) dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation;
- b) granting discharge to the directors of the Company;
- c) appointment of MAYFAIR TRUST S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.769 as liquidator of the Company;
- d) definition of the powers and duties of the liquidator of the Company; and
- e) miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the Shareholders, who, duly represented, decide on the following:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint MAYFAIR TRUST S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.769 as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator be instructed to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute, if any, the net assets of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed to draw up an inventory and he/it may refer to the books of the Company.

The Meeting resolves that the Liquidator will have the broadest powers and particularly these set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended, to perform his/its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator. The Liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of his/its powers to one or more proxyholders with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolves that the Liquidator is also authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Shareholders as he/it deems fit.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed is estimated at approximately thousand five hundred euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) d'INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 139.484 (la Société). La Société fut constituée le 20 mai 2008 suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg,

lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1704, p. 81781 du 10 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} août 2008 par un acte du même notaire, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2626, p.126043 du 28 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (la Présidente).

La Présidente a nommé comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée a choisi Monsieur Hubert JANSSEN, prénommé, comme scrutateur (le Scrutateur).

La Présidente, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme les membres du Bureau.

Le Bureau a établi une liste de présence, qui après avoir été signée "ne varietur" par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. que les trois mille cent actions (3.100) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune dans le capital social de la Société, sont présentes ou représentées;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- a) dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société;
- b) décharge donnée aux administrateurs de la Société;
- c) nomination de MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769 en tant que liquidateur de la Société;
- d) définition des pouvoirs et responsabilités du liquidateur de la Société; et
- e) divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Actionnaires, qui, valablement représentés, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner instruction au Liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et, le cas échéant, distribuer les avoirs nets de la Société aux Actionnaires.

Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société.

L'Assemblée de la Société décide que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Liquidateur. Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques.

L'Assemblée décide d'autoriser le Liquidateur à verser des acomptes sur boni de liquidation aux Actionnaires dès qu'il le juge opportun.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison du présent acte est estimé à environ deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35828. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010136648/133.

(100156580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Najis Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.347.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010135557/12.

(100154618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.188.325,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société;

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 Décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965, à Brive-La-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France, et

- Monsieur Michael Spies, né le 4 septembre 1957, à Boston, Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, prénommé,

- Monsieur Michael Spies, prénommé,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010136778/46.

(100156401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Moonstar, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.374.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010135547/11.

(100155190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Moonstar, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.374.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010135548/11.

(100155191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Moonstar, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.374.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010135549/11.

(100155192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Hayem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.190.

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société «INTERNATIONAL CAPITAL PROPERTIES S.A.», ayant son siège social à Level 11, One Cathedral Square, Port Louis, une société soumise à la législation de la République des Iles Maurice, immatriculée au «Registrar of Companies», sous le numéro de société 55498C2/GBL.

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de société anonyme «HAYEM S.A.», ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 107190, constituée

suisant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 797 du 10 août 2005,

ici représentée par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, demeurant à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 20 juillet 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme décrit ci avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes en relation avec l'ordre du jour suivant:

1. Constatation que la société «INTERNATIONAL CAPITAL PROPERTIES S.A.» est devenue l'associée unique de «HAYEM S.A.».

2. Modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société afin de les adapter à l'actionnariat unique.

3. Acceptation des démissions et décharge de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU et Mademoiselle Delphine BRESSAN de leurs mandats d'administrateur.

4. Confirmation de Monsieur Vincent LA MENDOLA au poste d'administrateur unique.

L'associée unique, telle que représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'elle est devenue l'unique associée de la société «HAYEM S.A.».

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 5 et 6 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 et 6 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou de l'administrateur unique, soit par la cosignature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

La signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU et Mademoiselle Delphine BRESSAN de leurs mandats d'administrateur avec décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de confirmer au poste d'administrateur unique, Monsieur Vincent LA MENDOLA, prénommé.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 2010. Relation: MER / 2010 / 1713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136631/75.

(100156096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Moonsurf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.226.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010135550/11.

(100154589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mosan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.350.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010135551/11.

(100154966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

M2AD International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.598.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135553/10.

(100155109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Bipolaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.479.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 août 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. M. Vincent TUCCL, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour *BIPOLAIRE S.A.*
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137300/22.

(100156887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

New World Gaming International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 60.120,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
 R.C.S. Luxembourg B 132.283.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010135554/11.

(100154405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Newton Green Air Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
 R.C.S. Luxembourg B 132.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Newton Green Air Investments II S.à r.l.
 United International Management S.A.

Référence de publication: 2010135556/11.

(100155096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Nougat Stany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5351 Oetrange, 3, rue du Chemin de Fer.
 R.C.S. Luxembourg B 46.819.

EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 1^{er} septembre 2010 entre les associés de la société NOUGAT STANY SARL, établie et ayant son siège social à L-5351 Oetrange, 3, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 46 819, la nouvelle répartition des parts de la société se présente comme suit:

- M. AEN Jean-Claude,	
demeurant à F-87120 Rempnat, Château de la Villeneuve.	500 parts
Total:	500 parts

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Jean-Claude Aen.

Référence de publication: 2010135559/15.

(100155141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.125.050,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
 R.C.S. Luxembourg B 120.155.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le nom de famille de Madame Britta Alexi, gérant de la Société, se lit dorénavant comme suit:

- Britta Slater

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour Central European Participation II S.à r.l.

Oliver May / Dirk Ruppert

Gérants

Référence de publication: 2010135705/17.

(100154009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Orient-Express Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.452.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135561/11.

(100155186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

ONEX Carestream Health Holdings II Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.096.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59879 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135565/10.

(100154572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Opaline Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 septembre 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A. ; Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

OPALINE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2010135566/14.

(100154833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mer et Montagne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.331.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 2010

1) Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2015.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 53bte7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.
- Monsieur Claude SCHROEDER, demeurant au 498, Route de Thionville L-5886 Alzingen.

Commissaire:

- STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, avec son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010136679/19.

(100156713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Opaline Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.437.

Le Bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135567/10.

(100154834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Optimiste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.567.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le Gérant Unique de la société à savoir Lux Business Management S.à.r.l. a changé d'adresse et que son siège social est désormais au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2010135568/14.

(100155143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Ortatlantic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.956.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} juin 2010.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

La société FMS SERVICES S.A. ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société en remplacement de Monsieur Thierry SCHMIT.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A

Pour la société

ORTATLANTIC S.A.

Référence de publication: 2010135569/16.

(100154835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Osteria I Due Galli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.583.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 28 septembre 2010 que Monsieur Daniel Pupita, né le 24 août 1962 à Esch sur Alzette (Luxembourg) et domicilié 7 Domaine Schmiseleck, L-3373 Leudelage a cédé les parts sociales qu'il détenait dans la société à savoir 70 parts sociales à D.P Consulting S.A., ayant son siège social 41,

Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 148902.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135571/14.

(100154539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mourylux, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Weiswampach, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 44.295.

L'an deux mille dix, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MOURYLUX» avec siège social à L-9964 Huldange, 21A-B, Stawelerstrooss, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 44.295,

constituée sous la dénomination de LES ENTREPRISES GILLES MOURY LUXEMBOURG par acte notarié passé par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 422 du 14 septembre 1993 et modifiés en dernier lieu par acte passé par-devant le même notaire en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1146 du 13 juin 2007.

La séance est ouverte à 13.15 heures sous la présidence de Madame Stéphanie Graidia, employée privée, demeurant à B-4870 Pery –Trooz, 73, rue des Croisettes;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-9964 Huldange, 21A-B, Stawelerstrooss, vers L-9999 Weiswampach, 4 Op der Haart et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Constatation que, suite au décès de Monsieur Pierre François Horion, le Conseil d'administration est composé des trois administrateurs restants.

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Huldange vers à L-9999 Weiswampach, 4 Op der Haart et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2^{er} . (1^{er} Alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que, suite au décès de Monsieur Pierre François Horion, le Conseil d'administration reste composé des trois administrateurs restants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.45 heures.

118462

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.GRAIDIA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2010. DIE/2010/8737. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 11 octobre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010136116/62.

(100155260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

PaaLim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 83.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 octobre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010135574/11.

(100155129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Partners Enchères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 100.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010135575/11.

(100154415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Piludden S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.732.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2010 que:

- Monsieur John Ventress a démissionné de son mandat de gérant, il est remplacé par Monsieur Roland Mark Deller, né le 29 mai 1976 à Leicester (GBR), demeurant à 26 Montgomery Road, Chiswick, W4 5LZ Londres, avec effet au 6 octobre 2010.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010135576/16.

(100155103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Real Estate Developers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 141.107.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 10 septembre 2010 que:

R.E.D. FUNDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 140.999, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a cédé les 126 (cent vingt-six) parts sociales qu'elle détenait dans la société REAL ESTATE DEVELOPERS Sàrl, à Monsieur Zbignew Sykulski, administrateur de société, né à Varsovie (PL) le 15.06.1961, demeurant à PL- Varsovie 03-584, ul. Jorskiego 33.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Zbignew Sykulski 126 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010135593/16.

(100155171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Panlip S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 59.366.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 5 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.;

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

PANLIP S.A., SPF

Référence de publication: 2010135579/14.

(100154837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Panlip S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 59.366.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135580/10.

(100154838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERGAM PROPERTIES 1, SCA

PERGAM PROPERTIES GP

Gérant Commandité

Représenté par Sophie Jilger

Christian François

Référence de publication: 2010135581/14.

(100154736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

BFF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.414.

L'adresse du gérant suivant de la société a changé:

- Monsieur Jozef Pilch, né le 9 juin 1961 à Jaslo, Pologne, a désormais son adresse au ul. Pawla Wlodkowica 12 m. 10, 50-072 Wroclaw, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFF INVESTMENTS S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010135704/16.

(100154295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERGAM PROPERTIES 2, S.C.A.
PERGAM PROPERTIES GP
Gérant Commandité
Représentée par Sophie Jilger
Christian François

Référence de publication: 2010135582/14.

(100154789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pergam Properties 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERGAM PROPERTIES 3, S.C.A.
PERGAM PROPERTIES GP
Gérant Commandité
Représentée par Sophie Jilger
Christian François

Référence de publication: 2010135583/14.

(100154811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Petrus International S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010135584/10.

(100154861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.